PRIX JEUNE TALENT 2019

A travers le Prix Jeune Talent 2019, la Fondation UVSQ et son partenaire mécène AVENIR SANTE MUTUELLE récompensent l'engagement étudiant. Candidatures jusqu'au 15 décembre 2019.

jusqu'au 15 décembre 2019

Paris

Qu'est-ce que le Prix Jeune Talent ?

Le Prix Jeune Talent consiste en une aide financière d'un montant maximum de 1 500€.
A qui s'adresse-t-il ?

Il s’adresse à tous les étudiants de l’UVSQ ayant réalisés un projet individuel ou collectif

Le projet doit être réalisé (au moins en partie).

Quels types de projets sont concernés ?

Les projets doivent concerner :

- La santé,
- L’environnement,
- L’éducation,
- L’humanitaire,
- La solidarité,
- Le handicap,
- La culture.

Ils seront sélectionnés par un jury sur 3 critères :

- L’engagement,
- L’originalité,
- L’impact sur le territoire.

Les trophées et chèques (de 500 à 1500 €) seront remis lors de la cérémonie des voeux courant janvier 2020 par la présidente de la Fondation UVSQ et le président d’AVENIR SANTE MUTUELLE.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Comment candidater ?

Les étudiants sont invités à envoyer leur candidature jusqu’au 15 décembre 2019 en complétant le formulaire en ligne :
https://www.fondation.uvsq.fr/candidature-prix-jeunes-talents/